

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 10 novembre 2022 à 20h30

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGIARD

ABSENTS :

EXCUSES : Sonia MAUREL

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.

Ordre du jour :

Chaumières de Bigorre :

Le conseil municipal a décidé de mettre en vente les deux chaumières qui abritaient l'écomusée de Bigorre.

Cette décision fait suite à la fermeture de la structure durant l'été 2022. En effet, faute d'une équipe de bénévoles pour assurer la gestion du musée, le conseil avait décidé de la non ouverture au public pour cette été 2022.

C'est une page qui se tourne, cet écomusée était ouvert au public depuis les années 1980, sous l'impulsion de Robert Cortial, notre historien local. Au fil des années, l'établissement est devenu vieillissant et obsolète et ce malgré les divers investissements réguliers qui étaient assurés par la commune.

Aujourd'hui, pour rendre cet écomusée plus attractif, accueillant et interactif, la commune devrait investir de manière importante, plus de 150 000 euros. En fonction des normes d'un établissement recevant du public, la commune n'a plus les moyens financiers nécessaires pour aménager l'établissement.

De plus au fil des années, la fréquentation saisonnière s'est effondrée.

Le conseil, après moultes réflexions, a décidé de vendre les deux chaumières ensemble. En effet, à la vue de la configuration des abords, il semble difficile de dissocier les deux bâtiments. Ils seront donc vendus ensemble. Un document de bornage sera nécessaire pour définir le terrain qui sera cédé avec les chaumières.

Suite aux estimations de deux agences immobilières, le prix de vente est fixé à 119 000 euros.

Ancien bâtiment qui abritait le centre équestre :

En 1987, la commune avait fait l'acquisition d'un bâtiment dans le bourg rue de la Croisette. Pendant des années, ce bâtiment a abrité le centre équestre. En 1995, la commune a réalisé la construction de la ferme pédagogique et équestre sur le chemin de Couteaux. Durant plusieurs années, après 1995, ce bâtiment abritait le gîte d'étape devenu ensuite non conforme pour recevoir du public. Depuis, ce bâtiment sert uniquement de dépôt pour divers matériels de la commune.

Le conseil a décidé de mettre en vente cet immeuble. Pour ce faire, les agences immobilières l'ont estimé à 80 000 euros.

PLUi :

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a débuté en 2018. Ce PLUi est élaboré sur l'ensemble de la communauté de communes. Il est destiné à régir l'ensemble des règles d'urbanisme sur le territoire, en définissant des zones constructibles, des zones à construire, des zones agricoles et des zones naturelles. Un règlement pour chaque zonage a été établi.

La communauté de communes a arrêté le projet de PLUi en conseil communautaire du 20 octobre. Le dossier a été transmis aux personnes publiques associées pour avis, les divers services ont un délai de trois mois pour formuler un avis.

Les communes doivent également donner un avis, le conseil municipal a donné un avis favorable.

La prochaine étape, avant l'approbation définitive en juillet 2023, sera la mise à l'enquête publique en avril mai 2023. Celle-ci sera ouverte à tous les citoyens pour prendre connaissance du rendu final et demander d'éventuels ajustements sur les zonages.

Eclairage public :

Le conseil a approuvé le dossier du Syndicat Départemental d'Énergie pour la mise en œuvre d'éclairage LED sur l'ensemble des hameaux. Le bourg ayant été réalisé ce printemps. Ce nouveau type d'éclairage permettra des économies substantielles en termes de consommation énergétique.

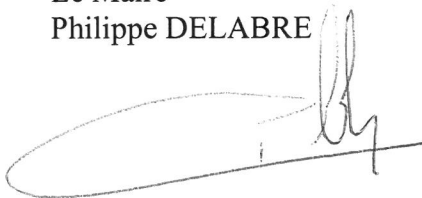
DETR 2023 :

Cette année, la commune déposera un dossier de demande de subvention auprès de la dotation pour les équipements des territoires ruraux auprès de la préfecture pour l'année 2023. Le conseil approuve le dossier de renforcement et de création de voiries communales sur les hameaux du Lac, de Bonnefond, de la Rochette et de Soleilhac. Le dossier doit être déposé avant le premier décembre.

Droit de préemption :

La commune a reçu un droit de préemption concernant la maison Gibert à Couteaux. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

Le Maire
Philippe DELABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Delabre', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance
Catherine MATHIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mathieu', written over a horizontal line.